

GUIDE DE DEMARRAGE RAPIDE ESR MISSIONS

Le dispositif entièrement dématérialisé de la gestion des missions est en place depuis le 1er mars 2024.

La solution en ligne  permet de :

- Créer un Ordre de Mission
- Réserver un voyage :
 - Avion
 - Train
 - Hôtel
 - Location de voiture
- Valider les missions
- Créer une note de frais
- Valider comptablement les dépenses

**Ces services seront accessibles depuis
l'Intranet des personnels
RUBRIQUE MISSIONS**

Prérequis n° 1 à toute demande

Il est nécessaire d'être identifié comme voyageur ou valideur des missions, des informations sont nécessaires via la base SIFAC dans un environnement spécifique Missions.

Si vous ne vous êtes pas signalé auprès de l'agence comptable et/ou validé vos données, nous vous invitons à vous rapprocher de la CVM.

Connection à « ESR Missions »

Je me connecte à l'application NOTILUS à partir de mon navigateur internet en utilisant l'icône Notilus sur mon PC ou le lien de connexion :

<https://esr-missions.u-pec.fr>

A la première connexion de Notilus

Vous devrez valider les conditions générales et donner votre accord pour l'utilisation de vos informations dans le cadre et le respect du « Règlement Général sur la Protection des Données ».

Sans cette action il ne vous sera pas possible d'accéder au dispositif mis en place pour l'organisation de vos missions. De plein droit, vous pouvez signaler votre refus à la CVM.

Profil voyageur

Votre profil est accessible via Notilus et peut être complété dans le portail de réservation en ligne « Goelett » afin de prendre en compte vos informations (cartes d'abonnement par ex).

Création d'un ordre de mission

Les demandes de missions se font exclusivement de façon dématérialisée dans Notilus.

Les ordres de mission documentés sont soumis à validation hiérarchique et budgétaire depuis Notilus.

Note de frais/retour de missions.

Les notes de frais se font exclusivement de façon dématérialisée dans Notilus.

Les notes de frais documentées sont soumises à validation comptable depuis Notilus.



Gérer mes précédentes réservations

Les modifications, annulations concernant des réservations émises auprès de TRAVEL PLANET **avant** le 1er mars 2024 sont prises en charge par votre ancienne agence de voyages, seule habilitée à intervenir sur ces dossiers.

Votre nouvelle agence de voyages n'est pas habilitée juridiquement à prendre en charge ces demandes.

Cette démarche est donc à effectuer hors ESR Missions et Notilus.

Réservation en ligne(Online)



Depuis Notilus, à la rubrique « Voyages » vous pourrez accéder au portail de réservation en ligne « GOLETT » et procéder à vos réservations. L'agence de voyages référencée par l'UPEC est l'agence FCM qui sera présente pour vous apporter un support pour les réservations en ligne :

online.univ-paris-estcreteil@fr.fcm.travel.travel

+33 1 79 97 74 75 → Choix 1

Réservation complexe (offline)

Pour les voyages complexes, les modifications « avant émissions » non réalisables sur Notilus des titres de transports et/ou réservations hôtelières ou une annulation de votre réservation , il sera nécessaire de prendre contact avec l'agence de voyages FCM :

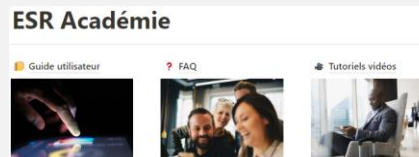
univ-paris-est-creteil@fr.fcm.travel

+33 1 79 97 74 75 → Choix 2

Aide en ligne

Depuis Notilus, plusieurs guides, vidéos et une FAQ sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre navigation.

Sur l'écran principal, en haut à droite, cliquez sur l'icône :



Aide et assistance

CVM

La Cellule Voyages Missions est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches :

cvm@u-pec.fr